



Espoir 35

Services, Logement, Activités

Projet

Associatif ●●●



Sommaire

I- Espoir 35 : tous impliqués au service d'une cause commune.....	3
Notre ADN.....	4
Au cœur, nos valeurs.....	7
Nos orientations politiques.....	8
Nos missions.....	9
Nos méthodes.....	10
Au moment de l'écriture, notre empreinte.....	11
II-Notre culture associative	13
Reconnaissance du handicap psychique.....	14
Le triptyque de notre accompagnement.....	16
Espoir 35 : un soutien apporté aux Aidants.....	17
Notre culture professionnelle.....	18
Une gouvernance engagée.....	20
III- Nos axes stratégiques de 2023 vers 2027	22
1. Promouvoir et soutenir l'inclusion des personnes accompagnées.....	23
2. Poursuivre le développement de services & de structures.....	25
3. Affirmer et optimiser le rôle de gestionnaire responsable.....	28
4. Renforcer la dynamique associative.....	31
5. Cultiver notre militantisme : soutenir la cause du handicap psychique.....	32
6. Cibler et renforcer le partenariat.....	33
7. S'inscrire dans une démarche de développement durable.....	34
8. Suivre, évaluer et adapter la mise en œuvre du Projet Associatif.....	35



I- Espoir 35 : tous impliqués

au service d'une cause commune

Notre ADN

Créée en 1996 par des parents d'adultes en situation de handicap psychique, **Espoir 35 est une Association gestionnaire d'intérêt général à caractère social agissant sur l'ensemble du Département d'Ille-et-Vilaine.**

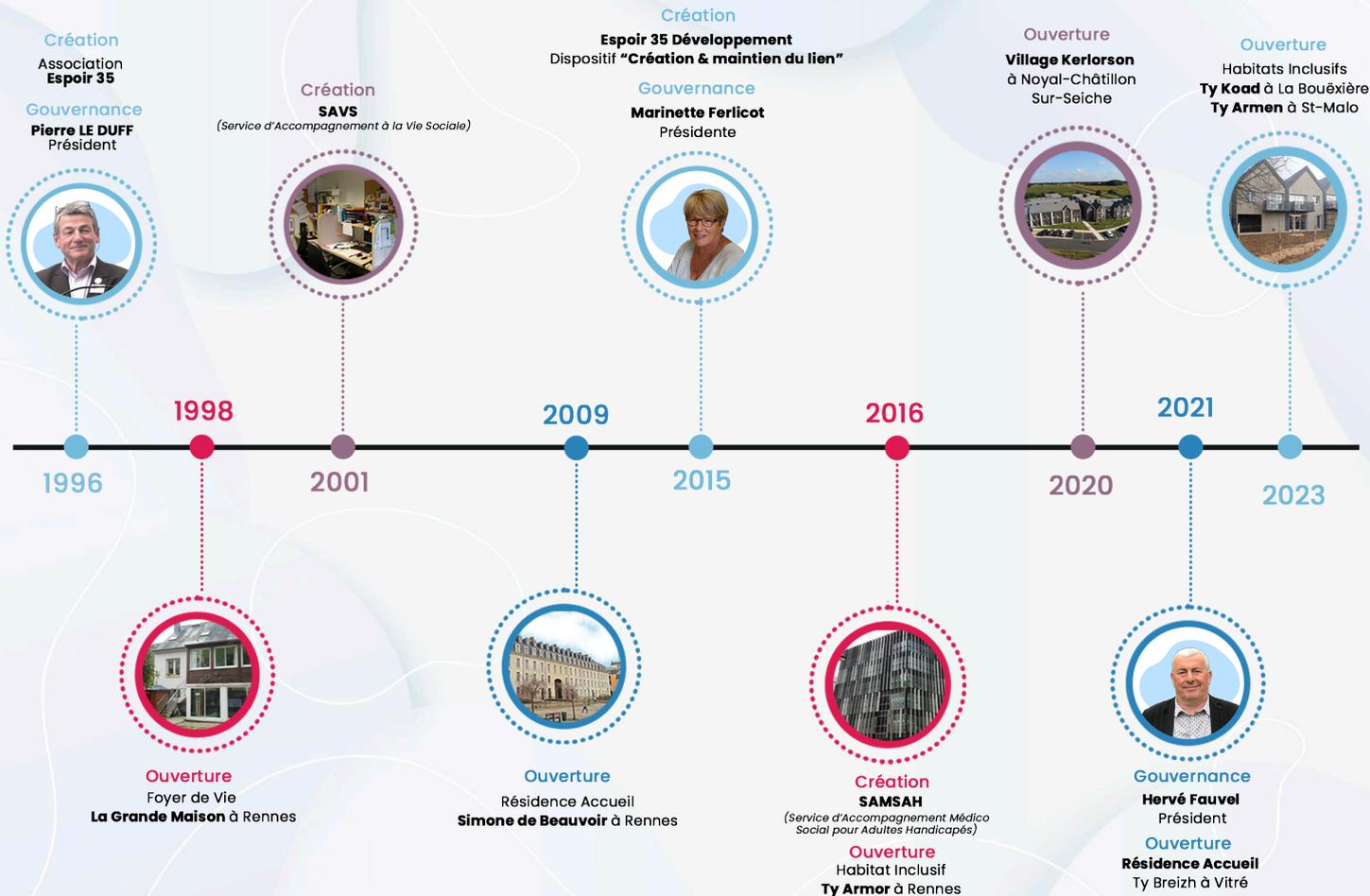
L'Association Espoir 35, régie par la loi du 1er juillet 1901, est apolitique, laïque et à but non lucratif.

L'article 2 des statuts de l'Association Espoir 35 précise :

*« L'Association a pour **but de mettre en œuvre sur le territoire d'Ille-et-Vilaine tous les moyens susceptibles de favoriser l'amélioration de la qualité de vie de personnes en situation de handicap psychique et souffrant de troubles psychotiques en particulier et d'étudier tous les projets susceptibles de satisfaire cet objectif** ».*



Notre parcours en quelques dates





Au cœur, nos valeurs

Les valeurs d'Espoir 35 sont définies par l'ensemble de ses membres : Bénéficiaires, Aidants, Professionnels, Administrateurs, Bénévoles. Elles sont partagées par tous au sein de l'Association. Elles s'inscrivent au cœur des relations et à l'origine des actions entreprises.

- **LE RESPECT** valorise, par l'écoute de l'autre, l'expertise de la personne elle-même.
- **LA CITOYENNETÉ** se vit par la personne dans l'exercice de l'ensemble de ses droits et devoirs, avec le soutien adapté à sa situation.
- **L'ÉQUITÉ** implique le juste traitement, le respect absolu de ce qui est dû à chacun. L'équité est la vertu qui permet d'appliquer la généralité de la loi à la singularité des situations concrètes. Elle vise à instaurer une égalité de droit, en tenant compte des inégalités de fait.
- **LA BIENVEILLANCE ET LA BIENTRAITANCE** se manifestent par le souci de l'autre, le respect de ses choix. Elles guident les interactions.
- **L'ENGAGEMENT ET LA RESPONSABILITÉ** permettent l'implication de tous, au service d'une cause commune.

Nos orientations politiques

Nos orientations politiques se déclinent en trois objectifs :

- **Pour une société plus ouverte et tolérante.** Espoir 35 continue à développer une expérience citoyenne autour du handicap psychique, dont l'image parfois négative aggrave les conditions de vie des personnes concernées. L'Association promeut et participe aux actions locales, départementales et régionales qui permettent une évolution positive vers l'inclusion.
- **Pour une offre diversifiée de services d'accompagnement, d'établissements et de logements** au plus près des besoins des personnes en situation de handicap psychique. Depuis près de 30 ans, l'Association met en œuvre des réponses spécifiques multiples en matière d'hébergement, de logement, d'accompagnement des Bénéficiaires, et de soutien aux Aidants et aux familles.
- **Pour un développement des synergies partenariales au service de la cause du handicap psychique.**

Nos missions

- **MILITER** pour faire avancer la cause des personnes concernées, faire reconnaître leurs besoins et leurs droits.
- **REPÉRER LES BESOINS** émergents, interpeller les décideurs, proposer des réponses adaptées.
- **ASSURER LA GESTION** d'établissements et services sociaux et médico-sociaux pour accompagner et soutenir les personnes en situation de handicap psychique.
- **SOUTENIR LES AIDANTS** par un accueil personnalisé, par la proposition de rencontres et de formations, par la signature d'une convention avec l'accord de leur proche accompagné.
- **S'INFORMER, SE FORMER** en permanence sur l'évolution du secteur médico-social et assurer une veille législative et réglementaire.

Pour exercer ses missions, l'Association s'appuie sur :

- une administration par **des bénévoles investis**, ayant chacun une expertise dans son domaine,
- un **ancrage sur son territoire**. Son utilité, sa capacité d'innovation, son savoir-faire spécifique, ses structures diversifiées, sont reconnus par les familles, les partenaires et les financeurs,
- une **Association à taille humaine**, qui favorise la proximité entre tous les acteurs.

Nos méthodes

- **Une prise en considération des Familles et des Aidants.** Née de leurs combats, l'Association s'attache à reconnaître leur place et leur expertise.
- **Une vie associative dynamique et plurielle,** dont les administrateurs engagés cultivent un projet commun, aux côtés de toutes les parties prenantes de l'Association et favorisent les partenariats locaux, départementaux, régionaux.
- **Une Association réactive, structurée, financièrement saine,** conjuguant rigueur et bonne gestion.
- **Un partenariat ouvert, dynamique et entretenu.**
- **Le respect du rôle de chacun,** essentiel à l'intelligence collective.
- **Une Association reconnue,** au service du handicap psychique et pour les compétences de ses Professionnels.

Au moment de l'écriture, notre empreinte

Au 31 mars 2023, Espoir 35 accompagne **253 personnes, en héberge 83**. L'Association compte **8 établissements et services, 71 salariés, 29 bénévoles**.





Espoir 35
UN COMPAGNEMENT
AU QUOTIDIEN

Le Journal
d'Espoir 35



II-Notre culture *associative*

Reconnaissance du handicap psychique

Définition du handicap selon la Loi 2005-102 du 11 février 2005.

Pour la première fois, la loi définit ainsi le handicap psychique :

« Constitue un handicap : **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.** »

Le handicap psychique est **la conséquence d'une pathologie psychiatrique (psychoses, névroses, troubles de l'humeur) retentissant dans la vie quotidienne de l'intéressé (...)**. Cette pathologie se déclare généralement à l'adolescence ou au début de l'âge adulte et se caractérise par une grande variabilité. Les capacités intellectuelles sont souvent préservées.

La complémentarité des secteurs (social, médico-social et sanitaire) est indispensable pour réaliser un accompagnement de qualité.



Le triptyque de notre accompagnement

Les pathologies psychiatriques peuvent avoir pour conséquences **le déni des troubles et la non-demande par les personnes concernées**. Ces dernières ont besoin, dès lors, d'un accompagnement pour accéder à une vie sociale digne, permettant de développer leur autonomie, et d'être soutenues dans l'accès aux soins.

- **Une vie sociale digne** en permettant aux Bénéficiaires :
 - d'accéder à leurs droits,
 - de disposer de ressources,
 - de bénéficier d'un logement décent,
 - d'améliorer leur vie quotidienne,
 - d'être accompagnés, le cas échéant, vers l'acceptation d'une mesure de protection juridique.
- **L'accès aux soins**
 - la prise en compte de la personne dans sa globalité, suppose un accompagnement vers les soins tant psychiatriques que somatiques, en partenariat avec les différents professionnels du soin.
- **Un développement de l'autonomie par :**
 - la « mise en situation » pour favoriser les interactions sociales, éviter l'isolement,
 - l'accès aux loisirs, à la culture, à la pratique sportive au sein des différents services ou dans la Cité,
 - l'accès, si besoin, aux divers moyens de transport,
 - l'accompagnement vers l'emploi, le cas échéant, en milieu adapté ou ordinaire.

Espoir 35 : un soutien apporté aux Aidants

L'article 2 des statuts de l'Association **prévoit de venir en aide aux Aidants** (parents, fratrie, amis ...) en les accompagnant, les formant, afin de leur permettre de mieux vivre la situation de handicap de leur proche. A cette fin, l'Association propose :

- **une rencontre individuelle** à chaque nouvel Aidant,
- **une convention de partenariat**. Cette convention est signée par l'Aidant, avec l'accord du Bénéficiaire, lors de la signature du contrat d'accompagnement ou du contrat de séjour,
- **des modules de formation-information**, qui visent à améliorer la qualité de vie des Aidants. En outre, leurs représentants sont associés à la vie des établissements et services par leur participation au Conseil d'Administration et au Conseil de la Vie Sociale.

L'engagement des Aidants est indispensable à la vitalité, la pérennité et au fonctionnement de l'Association. La dynamique de soutien aux Aidants s'inscrit dans une logique de partage et de réciprocité des parents et des proches.

Notre culture professionnelle

Les Professionnels, sous l'autorité de la direction, mettent en œuvre l'esprit du Projet Associatif dans le cadre des Projets d'Établissements et de Services.

L'entrée en relation avec les personnes concernées, qui peuvent présenter des résistances aux sollicitations et à la socialisation, implique un savoir-être et un savoir-faire particulier qui doit caractériser le professionnalisme cultivé au sein d'Espoir 35.

Ce professionnalisme s'exprime par des compétences fondées sur des notions telles que : prendre soin de, susciter l'envie, favoriser le lien... Il implique :

- la recherche et le maintien d'une **relation de confiance** et de respect,
- une **démarche volontaire** et constante dans l'accompagnement,
- l'accompagnement vers l'inclusion, au plus près des **besoins et des attentes** de la personne,
- la prise en compte de **l'environnement de la personne**, notamment dans le cadre de l'élaboration du Projet Individualisé,
- l'actualisation des connaissances sur les pathologies rencontrées, sur les pratiques professionnelles, dans un objectif d'**amélioration** de la qualité du service rendu,
- un esprit de **coopération et de partenariat** entre les différents services, tant en interne que vis-à-vis des partenaires,
- une **veille** législative et réglementaire,
- la contribution à des **instances de réflexions** et des groupes de travail.



Une gouvernance engagée

Une gouvernance dynamique et plurielle, un Projet Associatif au service de la cause du handicap psychique.

La gouvernance de l'Association s'exerce à deux niveaux, politique et opérationnel, dans une synergie constructive respectant le rôle et la place de chaque instance.

1. Le niveau politique

• Le Conseil d'Administration

Il est composé de familles, concernées par la maladie psychique, et est ouvert aux personnes sensibles à la cause de ce handicap. Chacun apporte ses compétences et expériences pour alimenter la réflexion et les débats. Ses membres décident des orientations politiques et stratégiques de l'Association, ils sont garants des valeurs et de l'exercice des missions. Ils sont responsables de l'Association et veillent à la bonne gestion des établissements et services.

• Le Bureau

Le Bureau, émanation du Conseil d'Administration, est une instance de réflexion qui élabore les décisions à prendre par le Conseil d'Administration. Il peut être amené à prendre des décisions de gestion courante.

• La Commission de Gestion

La Commission de Gestion est l'instance qui permet d'étudier la stratégie financière de l'Association, en vue d'en proposer la validation au Conseil d'Administration.

Espoir 35 Développement

L'Association Espoir 35 a décidé, en mai 2015, la création de **l'Association Espoir 35 Développement**, outil de gestion de moyens financiers, immobiliers et d'investissements au service exclusif de l'Association Espoir 35. Travaillant en étroite collaboration avec Espoir 35, elle a pour but de concevoir, d'investir, de faire réaliser et de gérer tous les moyens immobiliers et mobiliers susceptibles de favoriser l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique. Elle étudie tous les projets susceptibles de satisfaire cet objectif, et participe aussi à accompagner quelques projets particuliers relatifs à l'action sociale (séjours...). A cet effet, les dons et les legs sont reçus et gérés par Espoir 35 Développement.

2. Le niveau opérationnel

La Direction, associée aux instances politiques, est force de proposition auprès des Administrateurs.

- Elle transmet aux équipes **l'esprit et les valeurs de l'Association**.
- Elle est responsable de la **mise en œuvre opérationnelle des décisions politiques**.
- Elle anime **les ressources humaines et est garante de la gestion budgétaire**, financière et comptable.
- Elle informe de la **vie et de l'activité des établissements et services**.
- En lien avec le Bureau, elle contribue à **la représentativité de l'Association dans les différentes instances institutionnelles et associatives**, rend compte des informations recueillies et des évolutions observées ou pressenties du secteur sanitaire et médico-social.



III- Nos axes stratégiques *de 2023 vers 2027*

1. Promouvoir et soutenir l'inclusion des personnes accompagnées

Du fait même de leur objet, de leur proximité et leur ouverture sur la Cité, les services et les logements proposés par Espoir 35 permettent d'accompagner les personnes en situation de handicap psychique de manière inclusive.

L'inclusion se vit, au quotidien et concrètement, en accompagnant l'accès à la culture, aux loisirs, à l'emploi, et en aidant les personnes à réaliser leurs projets de vie, leurs projets individualisés, tout en cherchant à gommer l'exclusion sociale et citoyenne qui stigmatise. Le pouvoir d'agir des personnes et leur capacité d'autodétermination doivent continuer à être encouragés.

Pour les Professionnels, l'enjeu majeur reste de **trouver l'équilibre intelligent entre le respect du choix de la personne et celui de sa dignité, de son intégrité**, quand ce choix les met à défaut. Cet équilibre est garant d'un accompagnement de qualité pour des personnes vulnérables.



2. Poursuivre le développement de services d'accompagnement, de structures d'hébergement et de logement

L'expérience d'Espoir 35, dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, et l'intelligence collective, cultivée entre toutes les parties prenantes de l'Association permettent de **développer des offres innovantes, tout en restant conscients de la nécessité d'accompagner les personnes les plus dépendantes en établissement médico-social**. Notre activité principale, inclusive, consiste à **valoriser l'autonomie des Bénéficiaires**, grâce à nos services d'accompagnement. Notre engagement actif dans les diverses instances du territoire permet de **faire valoir notre connaissance des besoins du public**, et de rester en veille pour développer de futurs projets, nécessaires au maintien de l'équilibre de l'offre de services proposée, face à l'évolution des besoins du territoire.

Quelques objectifs pour cet axe stratégique :

- **Accompagner le vieillissement des Bénéficiaires**

En 2022, **44% des Bénéficiaires accompagnés avaient plus de 50 ans**. L'Association propose majoritairement des logements dans le droit commun (71 sur 83 logements en mars 2023 ; 77 sur 89 dès l'été 2023). Afin d'**accompagner le vieillissement ou la majoration de la dépendance des Bénéficiaires**, l'offre sociale associative a besoin de solutions médico-sociales pour éviter les ruptures de parcours d'accompagnement. Un quart des personnes logées dans le droit commun par Espoir 35 nécessitent d'une place dans un établissement médico-social. Chaque service médico-social de l'Association dispose d'une liste d'attente conséquente. La réponse adaptée à ce besoin semble résider dans l'ouverture de **12 places de Foyer de Vie et de 12 places en Foyer d'Accueil Médicalisé**, et dans l'extension de places dans les services d'accompagnement.

- **Proposer des solutions de répit**

Les nouveaux projets d'Espoir 35 étudieront la possibilité de **créer des solutions de répit pour les Aidants**, notamment par le développement de places d'hébergement temporaire pour leurs proches.

- **Soutenir la parentalité**

25 Bénéficiaires d'Espoir 35 sont parents en 2022 et demandent à être soutenus par les Professionnels dans leur parcours.

- **Permettre l'offre innovante**

Espoir 35 souhaite **développer sa capacité d'innovation, en augmentant le degré de précision de sa connaissance des besoins des Bénéficiaires**. Cette expertise est enrichie du savoir des Aidants et des Professionnels. Rester innovant, **c'est aussi savoir se renouveler, en s'inspirant des expériences de nos partenaires et en développant des synergies partenariales**.

Notre capacité à innover réside enfin dans notre faculté à faire savoir ce que l'on réalise, en communiquant sur notre expertise concernant le handicap psychique, en sachant valoriser ses particularités, et en étant identifiés des acteurs politiques et territoriaux pour ce savoir-faire. Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sont des vecteurs probants dans ce domaine, grâce à leurs missions d'appui et équipe mobile.

- **Stabiliser les Habitats Inclusifs**

L'Association a ouvert **6 appartements en Habitat Inclusif, «Ty Koad», à La Bouëxière**, le 1^{er} février 2023 et en propose **autant à Saint-Malo sur l'Habitat «Ty Armen»**, à l'été 2023. Ces structures innovantes se situent sur de nouveaux territoires, avec un public qui a, de ce fait, besoin de prendre ses marques.

«Ty Armor», l'Habitat Inclusif historique d'Espoir 35, a ouvert ses portes à Rennes en 2016 dans un bâtiment neuf. Il rencontre des problèmes structurels, qu'il faudra avoir résolu dans les 5 prochaines années. Pour ces trois habitats, l'objectif des cinq prochaines années est de trouver une stabilité de fonctionnement.

- **Entretenir une veille relative aux appels à projet**

Les nombreuses demandes d'accompagnement insatisfaites en SAVS et en SAMSAH justifient **l'extension de l'agrément de ces deux services**. La demande des Bénéficiaires d'un retour à **l'emploi** (28 personnes accompagnées par le SAVS et 12 par le SAMSAH en 2022) incite également à se positionner dans ce domaine, tout comme dans celui du **développement de structures médico-sociales** (cf. point supra sur le vieillissement des Bénéficiaires) et dans celui du **développement durable**, nouvel axe stratégique porté par ce projet associatif.

Tout autre appel à projet en lien avec les missions, objectifs et buts de l'Association sera attentivement étudié.

3. Affirmer et optimiser le rôle de gestionnaire responsable

La pérennité, le développement d'Espoir 35 résident dans une politique transparente de gestion rigoureuse. L'exercice de ce projet sera, pour l'Association, concomitant avec la signature de son 1^{er} Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Il constitue un cadre permettant un exercice rigoureux, et offre une certaine autonomie au gestionnaire. Le SAVS, le SAMSAH et le Foyer de Vie réaliseront leur évaluation de la Qualité au 1^{er} trimestre 2026, qui viendra confirmer leur cohérence de fonctionnement avec les attendus des politiques publiques.

Quelques objectifs pour cet axe stratégique :

- **Stabiliser l'existant**

La mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens doit permettre de stabiliser l'activité existante en l'inscrivant dans un nouveau cadre de gestion. En cas de dysfonctionnement, c'est être transparent que d'alerter sur les difficultés rencontrées, notamment financières.

- **Déclasser la Résidence Accueil Kerlorson de son statut d'ERP**

L'objet de la Résidence Accueil, qui est d'être un habitat de type maison-relais, et le classement du site à son ouverture en Établissement Recevant du Public, sont en décalage. De ce fait le déclasserment de la Résidence est un enjeu juridique pour l'Association, qui doit être réalisé au plus tôt.

- **Répondre aux attendus des politiques publiques**

Le respect de la mise en œuvre des outils de la loi 2002-2, inscrivant le Bénéficiaire comme acteur de son accompagnement, et leur optimisation, ainsi que la préparation des services et du Foyer de Vie au déploiement de la réforme de Séraphin-PH portant sur leurs systèmes de tarification, prévue en 2025 et qui aura un impact sur les budgets, sont des enjeux majeurs pour Espoir 35.

- **Mettre en œuvre la démarche Qualité au sein de l'Association**

Une responsable Qualité a été recrutée en août 2022. Il s'agit désormais de déployer la démarche Qualité, de sécuriser nos pratiques. L'amélioration continue repose aussi sur la montée en compétence des Professionnels (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

- **Améliorer l'attractivité et la fidélisation des professionnels**

La fidélisation est un enjeu majeur, puisqu'elle influe sur la Qualité de Vie au travail des Professionnels, sur la qualité du service rendu aux Bénéficiaires et d'une manière générale sur la vitalité d'Espoir 35.



4. Renforcer la dynamique associative

La dynamique de l'Association tient dans sa capacité **à développer des projets et à savoir les partager.**

A l'interne, cela relève de **l'intelligence collective**. Elle peut être stimulée par des journées de co-construction, d'information, par des événements institutionnels permettant des moments de partage et en renforçant les temps dédiés entre Aidants.

Vis-à-vis de l'extérieur, il s'agit de **renforcer notre visibilité, en sachant communiquer sur nos réalisations**, nous faire connaître et partager notre savoir-faire (auprès des particuliers, des partenaires, de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), de Santé Mentale France, au sein de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale notamment).

La communication via le journal associatif et les réseaux sociaux permet de rayonner à ces deux niveaux.

5. Cultiver notre militantisme : soutenir la cause du handicap psychique

En interne, cela signifie que toutes les parties prenantes de l'Association doivent se sentir concernées. Cela nécessite une **compréhension collective des enjeux entretenue et une implication de tous**, y compris des familles. Une fois l'accompagnement contractualisé, elles sont invitées à rester actrices en devenant adhérentes, et en participant à la création de synergies grâce à leurs vécus, leurs compétences et leurs réseaux : **elles représentent un vecteur militant significatif.**

Vers l'extérieur, il s'agit de rester vigilants sur les demandes gestionnaires qui pourraient diluer l'efficacité des moyens professionnels, et donc la qualité de l'accompagnement. Cela revient à **faire prendre en compte les besoins et les vulnérabilités des personnes en situation de handicap psychique, de faire valoir leurs droits, et de dénoncer leur stigmatisation.**

Notre présence en proximité est incontournable dans **les instances militantes** du Collectif Handicaps 35 et de l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques). Enfin, notre présence dans les instances départementales qui en découle (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), MDPH) est, à ce titre, un axe concret permettant de faire connaître et défendre « la Cause ».

6. Cibler et renforcer le partenariat

Espoir 35 est une Association dynamique, qui a conclu, au cours de ses presque 30 ans d'existence, de nombreux partenariats. Il est nécessaire **de les faire vivre et de renforcer les partenariats les plus fréquemment mobilisés**, en nommant des référents chargés d'entretenir les liens noués.

Pour les 5 années à venir, l'Association a l'ambition d'accompagner davantage la demande des **Bénéficiaires qui souhaitent accéder à l'emploi** (partenariat avec la plateforme emploi accompagné à entretenir, et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail notamment), et de **réaffirmer les partenariats conclus avec les acteurs de terrain** du Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) et les cliniques privées en particulier, étant donnée la place du Soins dans l'étayage de l'accompagnement des Bénéficiaires.

L'implication auprès des acteurs institutionnels (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (CD35), Agence Régionale de Santé (ARS)) et des structures ou instances qui promeuvent la santé mentale (CHGR/Maison Des Usagers, Semaine d'Information en Santé Mentale, Plan Territorial de Santé Mentale) doit permettre une **meilleure inclusion de l'Association dans son environnement**.

7. S'inscrire dans une démarche de développement durable

Ancrée dans son époque, Espoir 35 a l'ambition d'être **une Association proactive et exemplaire dans le domaine du développement durable.**

Cette dimension, incontournable pour l'avenir de l'Humanité, sera étudiée pour tout nouveau projet de service ou d'habitat. Elle doit faire partie de **l'état d'esprit associatif**. Il s'agit là d'une gageure, **d'un défi collectif dont nous sommes tous acteurs, gardiens de notre planète**, en observation et en pleine conscience de nos actions, pour proposer des améliorations constantes de nos pratiques.

La sobriété énergétique doit être recherchée dans nos structures, dans nos déplacements, dans nos façons de vivre, en ayant intégré que la meilleure façon d'économiser l'énergie est de ne pas l'utiliser.

Des actions de promotion à destination des Bénéficiaires et des Professionnels devront être envisagées dans ce domaine, pour lequel rien n'est culturellement inné. Il s'agira de dépasser le Green Washing (exemples : le tout véhicules électriques, la dématérialisation absolue), pour **objectiver des solutions durables scientifiquement mesurables**. Un plan d'action sera élaboré et enrichi.

8. Suivre, évaluer et adapter la mise en œuvre du Projet Associatif

Le Projet Associatif dit ce que nous sommes, où nous allons et qui nous voulons être dans les 5 années à venir.

Cet outil stratégique prend toute sa dimension s'il est largement partagé, en interne comme avec les partenaires extérieurs.

Pour célébrer sa sortie, il s'agira de créer un événement institutionnel, et de le distribuer à chaque nouvelle rencontre. Un outil de suivi sera créé et une évaluation de son déploiement à mi-parcours, c'est-à-dire en 2025, sera réalisée, afin de partager le chemin parcouru avec toutes les parties prenantes, ainsi que celui restant à couvrir avant la fin de l'exercice, en 2027.

Ce sera l'occasion de se mobiliser de nouveau, en partageant nos enjeux et en stimulant l'intelligence collective. Pour l'entretenir, il s'agira également de réinstaurer les journées de co-construction, et de nous retrouver autour d'un événement majeur pour tous : **la célébration des 30 ans d'Espoir 35, en 2026.**

Circuit de validation

Le projet Associatif 2023-2027 est l'aboutissement d'un travail de réflexion co-construit et validé par les différents acteurs de l'Association :

- Comité de pilotage (30/01/2023, 27/02/2023 & 18/04/2023)
- Groupe de travail Bénéficiaires, Aidants, Professionnels (08/02/2023, 09/02/2023 & 10/02/2023)
- Conseil d'Administration (27/02/2023 & 17/04/2023)
- Consultation Conseil de la Vie Sociale (15/05/2023)
- Consultation Comité Social & Économique (16/05/2023)
- Commission Communication (09/05/2023)







Village Kerlerson



Simone de Beauvoir



Ty Breizh



Noël 2022



Banque Alimentaire



La Friperie



Ty Koad



2 rue Mathurin Méheut
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
02 57 87 29 04 - contact@espoir35.fr
www.espoir35.fr

